Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 788

Artikel: Salaires : réchauffer la progression

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017808

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mation des «ménages OFIAMT» sert de base à l'établissement des coefficients de pondération des différents prix relevés. En clair: l'indice des prix est la résultante des étiquettes et factures, pondérées en fonction de l'importance de chaque article ou groupe dans le «panier des ménages». Inutile donc de procéder avec minutie d'un côté, si de l'autre on travaille dans l'approximation déformante.

La Commission de statistique conjoncturelle et sociale a enfin donné raison à ceux qui réclament une révision du système des teneurs de compte: «la commission partage les doutes émis à maintes reprises par l'opinion publique quant à la représentativité des enquêtes sur les budgets des ménages (...); il est nécessaire de procéder à un examen global du secteur «budgets des ménages» dans les délais les plus brefs» (La Vie économique, loc. cit.).

SPÉCIALISTES S'ABSTENIR

Si le rapport sur la plausibilité de l'indice ne devait aboutir qu'à ce résultat, ce serait déjà un succès formidable. Sur le plan de l'honnêteté des chiffres, et donc de leur crédibilité. Un indice, du coût de la vie plus que tout autre, doit pouvoir inspirer confiance aux partenaires sociaux et à l'ensemble de la population; faute de quoi on assiste à une multiplication des indices, comme en France où les chiffres de l'Institut national de statistique sont doublés — et contestés — par ceux des grandes centrales syndicales.

Dans sa forme actuelle, l'indice suisse des prix à la consommation ne mérite sans doute pas toute la confiance mise en lui, mais les partenaires sociaux le tolèrent, parce qu'ils seraient bien en peine d'en concevoir et surtout d'en calculer un meilleur. Et tout le monde se console en pensant que si le reflet donné de la réalité n'est pas trop fidèle, les mêmes

erreurs se reproduisent mois après mois, ce qui permet la comparaison d'une période à l'autre...

N'empêche qu'une révision fondamentale s'impose, et que l'affaire est trop importante pour être laissée aux spécialistes. Belle bataille en perspective.

SALAIRES

Réchauffer la progression

Question maintien du pouvoir d'achat, les salariés suisses n'ont pas été à la fête ces dernières années. Progression à froid de la fiscalité et non-compensation du renchérissement conjuguées ont conduit à une baisse des salaires réels.

On se souvient encore du refus des banques d'accorder à leurs employés la pleine adaptation au coût de la vie. Non par manque de moyens, mais pour montrer l'exemple à l'ensemble des secteurs économiques.

Cet automne s'ouvrent les négociations salariales pour 1986. Les salariés tireront-ils cette fois leur épingle du jeu? On peut le penser au vu des résultats des entreprises en 1984 — profits en hausse de 30% pour les entreprises cotées en bourse — et en 1985.

Certes les moyennes ne rendent pas compte des différences de situation — banques, assurances, chimie, alimentation en forte progression, métallurgie, machines et construction en moins bonne posture; mais un peu partout la productivité est en hausse et les salariés peuvent espérer non seule-

ment l'indexation au renchérissement (probablement inférieur à 3%) mais encore une augmentation réelle. Cet espoir est particulièrement

celui des femmes dont une récente enquête de l'OFIAMT montre que les salaires restent inférieurs d'un tiers à ceux de leurs collègues masculins. A ce chapitre le principe de

l'égalité des

principe.

droits ne vaut

toujours... qu'en

Evolution des salaires réels par catégorie de travailleurs (Variation en % par rapport à l'année précédente)

						·
Catégorie de travailleurs	80	81	82	83	84	Salaires moyens 1984 en francs
Travailleurs ensemble Hommes Femmes Ouvriers, ensemble Ouvriers adultes — qualifiés — semi- et non qualifiés Ouvrières adultes Jeunes ouvriers Jeunes ouvrières Employés, ensemble Employés masculins — catégorie 1 1	1,6 1,6 1,9 1,7 1,6 1,7 1,5 2,1 4,2 2,0 1,6 1,5 1,6	-1,0 -1,0 -0,7 -0,8 -0,9 -0,9 -0,5 -0,9 1,9 -1,2 -1,3 -1,4	0,8 0,9 0,5 0,9 1,0 0,8 1,2 0,2 1,1 -0,9 0,8 0,8	2,3 2,3 2,3 2,4 2,5 2,3 2,6 2,3 2,6 1,4 2,2 2,1 2,2	-0,4 -0,4 -0,2 -0,4 -0,5 -0,4 -0,4 -1,1 -1,9 -0,2 -0,3 -0,1	17.82/heure 19.25/heure 16.65/heure 11.98/heure 11.49/heure 8.77/heure 4 473.—/mois 5 105.—/mois
 catégorie 2² catégorie 3³ Employés féminins catégorie 1¹ catégorie 2² 	1,2 1,3 1,7 1,9 1,5	$ \begin{array}{r} -1,1 \\ -1,0 \\ -0,8 \\ -1,2 \\ -0,7 \end{array} $	0,9 1,1 0,8 0,6 0,6	1,9 2,4 2,3 2,3 2,3	$ \begin{array}{c c} -0,2 \\ -0,4 \\ -0,1 \\ 0,5 \\ -0,3 \end{array} $	3 851.—/mois 3 392.—/mois 3 016.—/mois 3 764.—/mois 2 846.—/mois
— catégorie 3³	1,6	-0,4	2,1	2,7	0,2	2 555.—/mois

¹ employés qualifiés, travaillant de manière indépendante, justifiant d'un apprentissage ou d'études complètes (mandataires, comptables, chefs d'atelier, ...)

² employés justifiant d'un apprentisage ou de connaissances spéciales (dessinateurs, laborantins, ...)
³ employé tels que aides de bureau, magasiniers, commissionnaires, ... La Vie économique, juin 1985.